

Conférence du désarmement

13 septembre 2011

Français

Original: anglais

Nigéria au nom des États membres du Groupe des 21

Document de travail

Travaux de la Conférence du désarmement

1. Le Groupe des 21 fait part au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa satisfaction pour l'intérêt que celui-ci porte à la revitalisation des travaux menés à l'échelle multilatérale sur le désarmement et la non-prolifération, notamment à la Conférence du désarmement.
2. À cet égard, le Groupe des 21 rappelle la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue à New York le 24 septembre 2010, ainsi que la réunion de suivi de cette réunion de haut niveau, qui s'est tenue à New York du 27 au 29 juillet 2011.
3. Le Groupe des 21 souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et réaffirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que moyen principal de négocier dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.
4. Tout en réaffirmant l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Groupe des 21 regrette que la Conférence ne soit pas parvenue à entreprendre les travaux de fond inscrits à son ordre du jour. Il prend note des efforts déployés en vue de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, en particulier de l'adoption de la décision CD/1864 en 2009, et soutient un redoublement des efforts visant à établir un consensus sur un programme de travail complet et équilibré pour 2011. Par conséquent, le Groupe des 21, ayant à l'esprit qu'il faut d'urgence mettre fin à la menace que représentent les armes nucléaires pour la sécurité internationale, demande de nouveau aux membres de la Conférence du désarmement d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail complet et équilibré reposant sur son ordre du jour et portant, notamment, sur les questions de fond, conformément à son Règlement intérieur, en tenant compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Le Groupe demande également à tous les membres de la Conférence de faire preuve de souplesse afin que la Conférence puisse reprendre le cours de ses travaux.

5. Le Groupe des 21 maintient que la Conférence du désarmement demeure la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, souligne que sa priorité absolue demeure le désarmement nucléaire.
6. À cet égard, le Groupe continue d'appuyer l'engagement rapide des négociations au sein de la Conférence sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, assorti d'un calendrier précis, comprenant notamment une convention sur les armes nucléaires. Cet instrument portera interdiction de la possession, de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du transfert et de l'emploi d'armes nucléaires, conduisant à leur destruction.
7. Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires, et réaffirme en outre que les États non dotés d'armes nucléaires devraient recevoir des États dotés d'armes nucléaires des garanties effectives contre l'emploi ou la menace de ces armes. Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe réaffirme la nécessité de conclure un instrument universel, non soumis à conditions et ayant force exécutoire, porteur de garanties de sécurité envers les États non dotés d'armes nucléaires, et ce en priorité. Le Groupe se déclare préoccupé qu'en dépit d'une demande ancienne des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'ait été marqué à cet égard. Le Groupe souligne en outre l'importance que revêt la conclusion d'un instrument universel, non soumis à conditions et ayant force exécutoire sur les garanties de sécurité négatives, et les retombées positives d'un tel instrument.
8. Le Groupe des 21 estime qu'il est important d'étudier la possibilité d'élargir la composition de la Conférence du désarmement.
9. Le Groupe des 21 est favorable à une plus grande interaction de la Conférence du désarmement avec la société civile dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, en accord avec la nature de la Conférence en tant qu'instance de négociation.
10. Le Groupe des 21 est convaincu que la promotion des travaux du dispositif de l'ONU visant à assurer le désarmement dépend de la création d'un environnement politique propice, tenant compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité, plutôt que de modifications du Règlement intérieur.
11. Le Groupe des 21 sait bien que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place un mécanisme visant à assurer le désarmement, et qu'il reste encore à lever ce qui fait obstacle à l'efficacité du dispositif. Parallèlement, il importe de rappeler les résultats auxquels la communauté internationale est parvenue grâce à ce mécanisme.
12. À cet égard, tout en se disant profondément préoccupé par l'absence de consensus sur le programme multilatéral de désarmement et le dispositif correspondant, le Groupe des 21 réaffirme qu'il est favorable à la tenue prochaine de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
13. Enfin, le Groupe des 21 estime que tout suivi envisagé devrait être à caractère participatif et piloté par les États membres, et qu'il devrait renforcer le rôle et les travaux de la Conférence du désarmement, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que les initiatives visant à obtenir le désarmement nucléaire.
14. Le Groupe des 21 reste déterminé à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement.